

# Valais

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1983)**

Heft 677

PDF erstellt am: **12.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Loi scolaire: le PDC a passé par là

*Le Grand Conseil valaisan est en session, cette semaine, pour examiner un projet de loi sur l'Instruction publique. Un sujet de taille, mais finalement corseté par le Parti démocrate-chrétien au long d'un processus législatif (avant-projet, consultation des «milieux intéressés» et projet) qui laisse un goût amer à tous ceux et toutes celles qui avaient cru, avant l'étape parlementaire, que le Valais pourrait à réussir quelque chose, «une amorce de démocratie», comme l'écrit le Mouvement populaire des familles dans le dernier «Monde du Travail» de l'année dernière. Quelques notes, pour comprendre le travail des députés valaisans.*

En 1973, le Valais se mettait à l'heure du cycle d'orientation à l'exemple de Genève. Or, cette structure a très tôt révélé ses lacunes: sélection précoce et cloisonnement de fait entre les sections A et B (les meilleurs et les autres).

Avec l'arrivée à la tête du Département valaisan de l'instruction publique (DIP) d'un minoritaire politique (Bernard Comby, radical), décision a été prise de réviser totalement la loi sur l'Instruction publique (LIP) du 4 juillet 1962. La «Commission des 29» constituée à cet effet se met au travail dès juillet 1981. La publication de l'avant-projet à fin mars 1982 est suivie d'une large consultation des milieux intéressés: plus de 65% des parents et associations se déclarent globalement satisfaits. En octobre, le projet de loi est terminé.

Et voici les sentiments ressentis à la lecture de ce

projet par tous ceux qui, l'espace d'un été, avaient cru à une (r)évolution possible du système scolaire.

Déception, puisque toutes les innovations intéressantes du texte des «29» sont bannies du projet. Ainsi, par exemple, de la notion de pédagogie différenciée (cours d'appui pour l'élève en difficultés et d'ouverture pour l'élève doué), du tronc commun pour la première année du cycle d'orientation. Déception aussi de constater que la volonté d'ouverture de l'école, avec une plus large place aux parents et associations, se retrouve freinée. Entre autres.

Perplexité, car beaucoup s'interrogent sur le processus politique qui a permis de passer d'un avant-projet recueillant l'appui des milieux consultés à un projet beaucoup plus restrictif.

### LA REPRISE EN MAIN

Et en effet, que s'est-il passé? Des querelles partisans d'abord: en septembre 1982, le Parti démocrate-chrétien se réunit et descend en flèche l'avant-projet: «... il faut que le groupe démocrate-chrétien du Grand Conseil montre que c'est lui, en parti majoritaire, qui décidera de l'école de demain», déclare Pierre Moren, son président. La proposition «radicale» de B. Comby trouve là sa première limite...

Mais surtout s'est imposée l'importance de l'enjeu.

L'école — faut-il le rappeler? — est un chaînon important de la socialisation de l'enfant, un chaînon que l'Etat peut maîtriser. Y toucher est toujours audacieux et le Valais n'est pas le premier canton à en faire l'expérience.

Comment interpréter ce débat crucial au Grand Conseil valaisan? Les divisions partisans ne seront sans doute pas les seules à se faire jour. Se

révéleront les tendances régionales: le problème de l'école n'est pas ressenti partout de la même manière; l'expérience du cycle d'orientation s'est révélée moins négative dans le Haut-Valais que dans le Bas (le groupement de la population de montagne s'était montré satisfait de l'avant-projet qui prenait en compte ses intérêts).

### EN ATTENDANT LA PROCHAINE REVISION

C'est donc finalement sur un texte sans saveur que les députés valaisans devaient se pencher. Cela n'excluait pas d'emblée quelques accrochages, mais sans plus; avec quelques accrochages prévus sur des points de moindre importance, des questions formelles (semaine de cinq jours, par exemple). Un pari? Un dénominateur commun risque bien de manquer à toutes ces fractions réunies, dénominateur qui ne peut être que la fonction même de l'école: «former et épanouir des enfants et des jeunes capables de s'assumer dans une société en constante évolution» (conclusion du message accompagnant le projet de loi).

Pas de quoi se réjouir, à l'heure où nous écrivons, où rien n'a encore filtré des débats. Et pourtant, comme tous les projets de loi, celui-ci aura eu le mérite de faire parler de lui. Des parents se sont réunis par quartier pour en discuter. Des lettres ont été adressées aux députés de la part de la Fédération des associations de parents du Valais romand et de diverses associations (MPF, Communauté «Etre solidaires», associations des parents italiens et espagnols,...) regroupées, pour les rendre attentifs aux lacunes du projet.

C'est ce terrain-là qui est intéressant et mérite d'être retenu, car c'est lui qui prépare le changement nécessaire, sur le terrain, de l'attitude vis-à-vis de l'école. Changement qu'une prochaine loi ne fera que confirmer dans plusieurs années. Au mieux.